



MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

**ÉTUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PORT EN EAUX
PROFONDES POLYVALENT DANS LA REGION NORD-OUEST DE LA GUINEE
N° Don : 5150155002804**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT
MARITIME (CONSULTANT INDIVIDUEL) EN VUE D'APPUYER L'ORGANE
D'EXECUTION DANS LA CONDUITE ET LA SUPERVISION DES ETUDES
TECHNIQUES ET STRUCTURATION FINANCIERE DU PROJET**

Juillet 2023

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la Guinée a sollicité et obtenu un Don de la Banque Africaine de Développement, à travers la Facilité de Préparation des Projets d'Infrastructure du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (FPPI-NEPAD), pour le financement des dépenses afférentes aux activités préparatoires du projet de construction du Port en eaux profondes dans la région Nord-ouest de la Guinée. Lesdites activités s'articulent autour de huit grandes composantes : (a) Étude de faisabilité technique, niveau Avant-projet Sommaire (APS), du projet ; (b) Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet ; (c) Étude de marché, Analyse et Structuration financière du projet ; (d) Gestion du projet ; (e) Renforcement des capacités de l'Organe d'exécution du projet ; (f) Marketing et commercialisation du projet ; (g) Table ronde des Partenaires techniques et financiers ; et (h) Audit comptable et financier du projet.

La construction d'un port en eaux profondes polyvalent dans la région Nord-ouest de la Guinée fait partie des projets d'infrastructure prioritaire du Plan National de Développement Économique et Social du pays pour la période 2016-2020 (PNDES, 2016-2020). En outre, ce projet est en alignement avec le Plan d'Actions Prioritaires du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PAP-PIDA) sous le programme T.16 portant sur le développement des Hubs portuaires et ferroviaires en Afrique de l'Ouest.

La mise en œuvre de ce projet contribuera à promouvoir l'intégration régionale. Il vise en particulier les objectifs spécifiques ci-après :

- i. Exporter à un coût compétitif la bauxite guinéenne et les autres produits miniers du pays ;
- ii. Élargir le marché guinéen et l'intégrer avec les marchés des pays limitrophes (Guinée-Bissau, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone) ;
- iii. Désenclaver les régions intérieures de la Guinée ainsi que celles des pays limitrophes n'ayant pas un accès direct à une façade maritime ;
- iv. Réduire les coûts de transport des marchandises et générer des économies d'échelle ;
- v. Accélérer l'intégration économique au sein de la CEDEAO ;
- vi. Stimuler la productivité et améliorer la compétitivité de l'économie guinéenne ;
- vii. Faciliter la mise en œuvre de la Zone Économique Spéciale. La ville de Boké où est situé le projet de port en eau profonde a été érigé par le Gouvernement Guinéen en Zone Économique Spéciale (ZES) ; et
- viii. Attirer plus d'investissements privés dans le pays.

Les études prévues comprennent ce qui suit :

- a) Des investigations techniques permettant de confirmer la viabilité du site portuaire choisie ;
- b) Une étude de pré-faisabilité du projet (déjà réalisée sur cofinancement de Africa50) ;
- c) Une étude d'Avant-projet sommaire (APS) de la construction du Port en eaux profondes et de son raccordement aux réseaux de transports (ferroviaire et routière) ;
- d) Une estimation détaillée des coûts des ouvrages projetés ;
- e) Une étude d'Impact Environnement et Social (EIES), assortie d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) adéquat pour la gestion dudit impact ;
- f) Une étude socio-économique pour évaluer l'impact du projet pour le développement socio-économique du pays ;
- g) Une Structuration financière pour la réalisation physique et l'exploitation de la plateforme portuaire envisagée.

Pour conduire ces études, l'Organe d'exécution des activités préparatoires susmentionnées, à savoir le Ministère des Mines et de la Géologie de la Guinée, a besoin du soutien technique d'un Consultant individuel - Expert maritime. Les présents termes de référence définissent la mission de l'Expert maritime.

2. OBJET DE LA MISSION DE L'EXPERT MARITIME

Le Consultant individuel - l'Expert maritime appuiera l'Organe d'exécution du projet dans la conduite et la supervision des études techniques et de structuration financière citées ci-dessus, en collaboration avec le Spécialiste économiste et l'ensemble de l'équipe de l'UGP.

À cet effet, le Consultant individuel - Expert maritime assistera le Ministère des Mines et de la Géologie à travers l'Organe d'exécution du projet et le Comité Technique Mixte (CTM) du projet à superviser les études qui seront menées par le Bureau d'études sélectionné dans le cadre des présentes activités préparatoires. Cette assistance devrait permettre à l'Organe d'exécution d'obtenir des études de qualité répondant aux standards les plus élevés, réalisées dans les délais contractuels.

3. DESCRIPTION DES TÂCHES DU CONSULTANT

Sans être limitatif, le Consultant aura à effectuer les tâches ci-après :

- i. Agir en tant que Responsable des questions maritimes (participation au développement et à la réalisation des infrastructures et ouvrages maritimes, gestion des ports polyvalents, navigation, etc.) au sein de l'Organe d'exécution du projet ;
- ii. Effectuer la revue des rapports des études d'extension et de construction de ports maritimes et fluviaux miniers dans la région du Nord-Ouest, dans les domaines de sa compétence en assurant la qualité conformément aux règles de l'Art et formuler des commentaires et recommandations pour le cabinet chargé d'effectuer l'étude APS ;
- iii. Prodiguer des conseils à l'Organe d'exécution du projet et au Comité technique mixte (CTM) du projet sur les options techniques à choisir tout en mettant en évidence les implications y afférentes en termes de stratégie technique, de coûts et d'impact socio-économiques ;
- iv. Veiller à l'exécution du contrat de prestation de services selon les termes contractuels et appuyer l'Organe d'exécution ainsi que le CTM du projet pendant les périodes clés de la mise en œuvre des activités projetées ;
- v. Contribuer de façon active à l'organisation et à l'animation des ateliers de restitution et de validation des rapports d'études puis de la table ronde des Partenaires techniques et financiers ;
- vi. Analyser les rapports d'étapes produits par le cabinet et élaborer des rapports au Coordonnateur de l'Organe d'exécution du projet sur l'état d'avancement des activités tout en mettant en évidence le respect ou non des délais, coûts et décaissements et les contraintes pouvant entraver l'attente des objectifs des études ;
- vii. Exécuter toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par l'Organe d'exécution du projet.

4. ORGANISATION DE LA MISSION ET DUREE DU CONTRAT

Le Consultant travaillera en permanence dans les locaux de l'Organe d'exécution du projet et sous la supervision du Coordonnateur de l'Organe d'exécution du projet.

Le Consultant effectuera des missions sur le terrain chaque fois que cela sera exigé pendant le déroulement des études, à la demande de l'Unité d'exécution du projet ou à son initiative. Les frais relatifs aux missions seront pris en charge par l'Organe d'exécution du projet.

Les prestations du Consultant s'étendront sur la période des études techniques notamment études de faisabilité. Un contrat forfaitaire sera établi entre l'organe d'exécution et le consultant pour une durée n'accédant pas la durée des études (la durée initiale pour les études est de 08 mois).

5. RAPPORTS

Le Consultant établira des notes techniques portant commentaires sur les différents rapports d'études fournis par le cabinet en charge des études et veillera à la prise en compte des commentaires pertinents formulés par l'Organe d'exécution du projet et le Comité Technique Mixte sur les rapports élaborés et soumis par ledit cabinet.

Le consultant produira un rapport synthèse de validation de chaque livrable produit par le cabinet en charge des études.

En outre, le Consultant élaborera des rapports d'étapes sur l'état d'avancement des activités du cabinet tout en mettant en exergue le respect des délais, coûts et décaissements et les contraintes pouvant entraver l'atteinte des objectifs des études.

Le Consultant fera régulièrement les recommandations jugées nécessaires pour la bonne exécution du projet et en assurera le suivi.

6. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le consultant devra avoir le profil suivant :

- Être titulaire d'au moins un diplôme d'Ingénieur (bac + 5) en génie civil, travaux publics ou similaire
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine de développement, la conception et construction des grandes infrastructures maritimes, notamment de ports en eaux profondes ;
- Avoir participé en qualité d'expert maritime, à la réalisation d'au moins trois études similaires en lien avec la construction des ports fluviaux, maritimes, notamment en eau profondes menées à travers le monde ;
- Avoir une expérience pertinente en gestion et/ou en suivi des études de projets d'infrastructures de transport maritime et multimodal ;
- Avoir l'aptitude à travailler sous pression, à voyager fréquemment, être attentif aux détails et à travailler en équipe ; avoir une excellente capacité relationnelle et confiance en soi ;
- Avoir une bonne connaissance de l'Afrique ;
- Avoir une excellente communication écrite et orale en français qui est la principale langue de travail de la Guinée. Une connaissance pratique de l'anglais serait un avantage ;
- Avoir une compétence avérée dans l'utilisation des logiciels Microsoft courants tels que : Word, Excel, Access, Powerpoint, Microsoft Project et autres logiciels informatiques.

7. LIEU ET DURÉE DE CONSULTATION

Le Contrat prendra effet à la date de sa signature par l'Autorité contractante et sera établi pour la durée des études techniques (Études de faisabilité) prévue pour une durée initiale de 08 mois. Le démarrage probable de la mission est fixé **au 1^{er} janvier 2024**.

Les activités auront lieu en République de Guinée, plus précisément à Conakry et dans la région Nord-Ouest du pays, site du projet de port en eaux profondes polyvalent.